



PRÉFET DU FINISTÈRE

Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DÉLIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA RECONSTRUCTION DE L'HÔPITAL PSYCHIATRIQUE DE BOHARS

Par arrêté préfectoral du 4 août 2023, une enquête publique d'une durée de 32 jours **se déroulera du mercredi 20 septembre à 9h00 au samedi 21 octobre 2023 à 12h00**, à la mairie de Bohars, commune siège de l'enquête sur le projet de délivrance d'un permis de construire pour la reconstruction de l'hôpital de psychiatrie de Bohars sollicité par le Centre Hospitalier Universitaire de Brest.

Le dossier d'enquête publique comprenant notamment l'étude d'impact, l'information selon laquelle la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale n'a pas émis d'avis sur le dossier et les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements concernés est consultable en mairie de Bohars, 1 rue Prosper Salaün – 29820 Bohars aux jours et heures d'ouverture au public.

Il est disponible en version numérique sur le site des services de l'État dans le Finistère www.finistere.gouv.fr, rubrique : Publications – Publications légales – Enquêtes publiques, ainsi que sur un poste informatique à la préfecture du Finistère – 42 boulevard Duplex – 29000 QUIMPER aux jours et heures d'ouverture au public.

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif est M. Jean-Luc PIROT, attaché territorial en retraite.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public aux dates suivantes en mairie de Bohars :

- le mercredi 20 septembre 2023 de 9h00 à 12h00
- le lundi 25 septembre 2023, de 14h00 à 17h00
- le jeudi 5 octobre 2023, de 9h00 à 12h00
- le vendredi 13 octobre 2023, de 14h00 à 17h00
- le samedi 21 octobre 2023 de 9h00 à 12h00

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur à la mairie Bohars. Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Bohars, 1 rue Prosper Salaün – 29820 Bohars, à l'attention du commissaire enquêteur « Enquête relative à la délivrance d'un permis de construire pour la reconstruction de l'hôpital psychiatrique de Bohars », par observations écrites ou orales reçues par le commissaire enquêteur. Les observations et propositions déposées lors des permanences du commissaire enquêteur ou adressées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Le public pourra également formuler ses observations et propositions par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : pref-consultation@finistere.gouv.fr
Dans ce cas elles seront consultables sur le site internet des services de l'État susmentionné dans les meilleurs délais.

Toute information complémentaire sur le dossier peut être demandée auprès de : M. Erwan Le Lann, responsable des opérations des schémas directeurs immobiliers des activités médico-sociales et de psychiatrie - Tél : 02 98 22 32 73 - Courriel : erwan.lelann@chu-brest.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de Bohars et à la préfecture du Finistère et le site internet des services de l'État dans le Finistère : <https://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>.

Le préfet du Finistère est l'autorité compétente pour délivrer ou refuser le permis de construire à l'issue de la procédure.